

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 18 novembre 2019

**ASSOCIATION COEUR DE MANTES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

NOTE DE SYNTHESE

Dans le cadre de sa politique d'appui aux associations présentes sur son territoire, et dans la poursuite de son engagement à porter les politiques publiques en matière de commerce mantais, la Ville de Mantes-la-Jolie soutient la dynamisation commerciale du centre-ville.

Parallèlement, la nouvelle gouvernance de l'association Cœur de Mantes, qui réunit les commerçants du centre-ville, désire renforcer l'animation et l'attractivité commerciale du centre-ville pour les fêtes de fin d'année.

Ainsi, la Ville souhaite soutenir cette dynamique en accordant à l'association Cœur de Mantes une subvention exceptionnelle de 5 000 euros.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association Cœur de Mantes pour l'animation commerciale des fêtes de fin d'année.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les crédits ouverts au chapitre 65, nature 6574 du budget de la Ville,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association Cœur de Mantes pour l'animation commerciale des fêtes de fin d'année.

Le Maire

Raphaël COGNET